

**Zeitschrift:** Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse  
**Herausgeber:** Office fédéral de topographie swisstopo  
**Band:** - (2015)  
**Heft:** 19

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Nicodet, Marc

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial



Marc Nicodet  
Responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette année a vu la publication de la nouvelle stratégie 2016–2019 tant pour la mensuration officielle (MO) que pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). En effet, c'est le 25 août 2015 que le Conseiller fédéral Ueli Maurer a signé ces deux documents. Et le 27 août 2015, c'est le directeur de l'Office fédéral de topographie, Fridolin Wicki, qui signait les plans de mesures qui sont associés à ces deux stratégies. Tous ces documents entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sont valables pour les quatre prochaines années. Par ces signatures apposées à la fin de l'été, un point final était donc été mis à ces travaux importants réalisés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) en collaboration avec des groupes de travail ad-hoc. De larges consultations ayant par ailleurs eu lieu durant la préparation de ces divers documents, vous avez en définitive été très nombreux à apporter votre contribution à la rédaction de ces stratégies et de leurs plans de mesure associés. Et je tiens ici à vous en remercier, vous tous qui avez participé, de près ou de loin, à ces travaux, permettant ainsi de mettre en place ce qui sera nos fils rouges pour ces quatre prochaines années.

On peut constater que dans les deux domaines (MO et cadastre RDPPF), ces nouvelles stratégies marquent un tournant important.

Pour la MO, si les quatre dernières stratégies se focalisaient essentiellement sur la réalisation de la mensuration officielle (dans le but d'obtenir une couverture territoriale complète au standard MO93), la nouvelle mouture se concentre principalement sur la poursuite de son développement et sur son évolution future. En effet, même si tous les cantons ne sont pas encore tout à fait parvenus à la couverture intégrale de leur territoire, les statistiques de fin 2014 nous montrent que des données étaient à disposition selon les standards requis sur 77 % du territoire national et que 10 % supplémentaires étaient en travail. Il est donc grand temps de se préoccuper de l'avenir de la MO, et de définir le cap à suivre ces prochaines années.

Et pour le cadastre RDPPF, la période couverte par la prochaine stratégie (2016–2019) va être cruciale. En effet, après la phase pilote de quatre ans qui s'achève cette année pour huit cantons, tous les autres cantons vont démarrer dès 2016 la mise en œuvre de leur cadastre RDPPF. Et l'objectif stratégique central est que ce nouveau cadastre soit réalisé sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin de la dernière année cou-

verte par la stratégie, soit fin 2019. Cet objectif est certes ambitieux, mais réalisable au vu des expériences positives faites avec les cantons pilotes.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce numéro de cadastre, qui vous propose des articles consacrés à la présentation des stratégies ainsi qu'à des développements intéressants tant dans le domaine de la MO que du cadastre RDPPF.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter, à vous, à vos collaborateurs et à vos proches, de joyeuses Fêtes et une bonne année 2016!

Marc Nicodet